



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE LAVALTRIE

AVIS PUBLIC

Aux personnes intéressées par un projet de règlement aux fins de modifier le règlement de zonage numéro RRU2-2012

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors de la séance ordinaire du 7 novembre 2016, le conseil municipal a adopté le 1^{er} projet de règlement numéro RRU2-27-2016 intitulé : « **Règlement aux fins de modifier le règlement de zonage numéro RRU2-2012 et plus spécifiquement de régir les observatoires astronomiques et de modifier certaines normes de construction** ». Ces normes de construction concernent la pente minimale d'une habitation ainsi que les matériaux de revêtement d'un gazebo.
2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le 5 décembre 2016 à compter de 19 h, dans la salle du conseil située au 1370, rue Notre-Dame, en conformité des dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*. Au cours de cette assemblée publique, le maire ou un autre membre du conseil désigné par celui-ci expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.
3. Le projet de règlement peut être consulté au bureau municipal, aux heures normales d'ouverture de bureau.
4. Le projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.
5. Le projet de règlement s'applique à l'ensemble du territoire de la municipalité.

Donné à Ville de Lavaltrie, ce 23^e jour du mois de novembre deux mille seize.

Madeleine Barbeau, greffière